

# APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

## (SERVICE DE CONSULTANCE, INDIVIDUS ET FIRMES)

<b>NUMERO DE REFERENCE</b>	<b>AMI N°T1_P11/2305/RDC</b>
<b>SECTEUR :</b>	<b>FINANCES (COOPERATIVES, INSTITUTIONS FINANCIERES, BANQUES)</b>
<b>DUREE D'OUVERTURE</b>	<b>11 MAI 2023</b>
<b>DATE D'EXPIRATION</b>	<b>18 MAI 2023</b>

### 1. PRESENTATION DU FPM ASBL

Le FPM a été créé en 2007 en tant que composante « micro » du Programme d'Appui au Secteur de la Microfinance (PASMIF). Il a été institutionnalisé en novembre 2010 sous la forme d'une association sans but lucratif (ASBL) de droit congolais à l'initiative de ses bailleurs de fonds qui sont : la coopération financière allemande (KfW), la Banque Mondiale et le PNUD/UNCDF. La finalisation de ce processus d'institutionnalisation a été marquée par la création du FPM SA en juillet 2014, une entité commerciale dont les actionnaires sont à ce jour la KfW, BIO, Cordaid et Incofin.

Le FPM offre des services d'assistance technique et de financement aux Institutions Financières Partenaires (IFP) à savoir les IMF/COOPEC/COOCEC d'initiative locale, les IMF internationales et banques de MPME, et enfin les banques universelles commerciales qui ciblent les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) sur l'ensemble du territoire de la République Démocratique du Congo (RDC). Le FPM reconnaît que l'accès permanent aux services financiers de qualité par les MPME n'est réalisable que si les institutions financières qui les servent, opèrent suivant une « triple-bottom-line », c'est-à-dire la combinaison des principes commerciaux, sociaux et environnementaux. Les institutions financières doivent assurer leur propre rentabilité pour être en mesure d'offrir des services financiers de façon durable.

Le FPM ASBL vise la viabilité et la pérennité de ses institutions Financières partenaires (IFP) et donc la construction et le développement d'un système financier inclusif durable et responsable en RDC par :

- La consolidation d'un noyau d'institutions ayant un réel potentiel d'offrir des services financiers professionnels, efficaces et de qualité ;
- La création d'un vivier de ressources humaines compétentes et sensibles aux normes de finances responsables à travers des formations continues ;
- La promotion des innovations techniques au sein de ses institutions financières partenaires ;
- L'encouragement de l'extension des services financiers aux provinces encore peu ou non desservies et les innovations en matière de produits et services de financement.

## 2. TYPES D'INTERVENTIONS DU FPM ASBL

Le FPM ASBL offre deux types d'assistance technique :

- L'assistance technique directe (ATD) ou interventions au sein d'une institution financière remplissant les conditions d'éligibilité du FPM ASBL, avec l'objectif de résoudre ses priorités de gestion pour créer un effet de levier en termes de pérennité financière, de portée et/ou de croissance ;
- L'assistance technique transversale : formations, forums et études de marché.

Les interventions en ATD portent essentiellement sur 8 principaux domaines d'intervention regroupés en 3 catégories selon les priorités de gestion que le FPM asbl aura identifiées chez les institutions financières partenaires. Il s'agit notamment des domaines ci-après :

1. Le renforcement institutionnel (risque de gestion) : qui visent le renforcement des capacités des IFP. Elles doivent permettre de réduire leurs risques institutionnels et opérationnels et, partant, d'accroître leur capacité dans l'offre de services aux MPME ; il comprend :
  - Gouvernance, stratégie/organisation et transformation institutionnelle ;
  - Programmes de downscaling / upscaling des IFP pour cibler le marché de la PME ;
  - Contrôle, audit interne et gestion des risques ;
  - Ressources Humaines ;
  - Gestion financière et comptable ;
  - Système d'information et de gestion (MIS) ;
2. Développement des produits spécialisés : Il s'agit de produits actuellement peu ou pas développés dans le secteur. Leur développement et leur commercialisation exigent des connaissances spécifiques, avec une implication indispensable de plusieurs partenaires techniques. Ces produits ont pour finalité d'élargir la frontière de la croissance du secteur. Il comprend :
  - Financement agricole,
  - Crédit habitat,
  - Financement de l'éducation,
  - Financement des énergies renouvelables,
  - Finance rurale autre que le financement agricole, etc.
3. Accélération des innovations technologiques : Ayant pour objectif la mise en place des solutions automatisées pour accompagner et faciliter la commercialisation de produits (sous forme de services bancaires), ou bien des solutions informatiques permettant d'améliorer l'efficacité de l'organisation, et par conséquent de réduire les coûts des produits et services. Il comprend :
  - Développement d'innovations technologiques : agents bancaires, mobile money, solution de paiement mobile, solution d'efficacité opérationnelle, *paperless office, cardless solution, etc.*

## 3. CONTEXTE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

### 3.1. Mission en perspective

Depuis 2012, le FPM ASBL organise des programmes de formations certifiantes dont le but principal est de favoriser, au niveau du secteur de financement des MPME en République Démocratique du Congo, l'émergence des ressources humaines compétentes et outillées pour exercer avec professionnalisme les métiers essentiels au bon fonctionnement des institutions financières.

À ce jour, le FPM ASBL a réussi à former plus de 3 000 professionnels du secteur financier, avec pour objectif d'atteindre une cible toujours plus importante via son programme de formations. Dans un environnement

marqué par la crise sanitaire de la Covid-19, son approche innovante basée sur la diffusion du contenu en ligne vient conforter cet objectif.

L'objectif de cette intervention est de mettre en œuvre le programme de formations 2023 du FPM ASBL. Il s'agit de façon spécifique d'un accompagnement individuel du participant à partir de ses besoins professionnels dans le développement de son potentiel et de ses savoir-faire.

Cet appel à manifestation d'intérêt porte sur la candidature des Experts(cabinets) dans le cadre du Programme de formation 2023 du FPM.

### 3.2. Livrables attendus

Lors de la mise en œuvre, il s'agira pour le (la) consultant(e) d'apporter son expertise dans ce qui suit :

- La planification de la formation ;
- Les modules à proposer (Il sied de noter que le contenu doit être adapté à la situation de la crise) ;
- Les résultats attendus à la fin de chaque activité/sous-tâches en précisant les sous-objectifs et comment sera mesuré l'atteinte de ces objectifs.

**A l'issue de cette intervention, il sera attendu comme livrables :**

- Rapport de la première phase du programme assortie des bilans de départ, des objectifs de performance et du plan d'action par institution ;
- Manuel du formateur (tous les documents à distribuer, support et présentation Powerpoint) ;
- Rapport hebdomadaire de monitoring (en s'assurant de ressortir le taux de participation de chaque apprenant lors des différentes phases/module) ;
- Rapport final de formation assortie des évaluations de performance individuelle par participant et par institution.

## 4. PROFILS RECHERCHES

Le (la) consultant(e) **doit prouver/justifier** un minimum de 5 ans d'expérience dans le domaine de formations et de coaching Il doit posséder les qualités suivantes :

- Une expérience dans la mise en place de formations dans les domaines de la banque, de la finance, du financement agricole ou dans un domaine apparenté ;
- Connaissance prouvée du secteur financier congolais ;
- Une connaissance de la région et de la RDC est un atout ;
- Il doit présenter des formateurs qualifiés pour les modules proposés ;
- Avoir une plateforme de formation à distance ;
- Avoir un service d'assistance accessible.

## 5. CRITERES DE QUALIFICATION.

Le FPM asbl invite les Consultants individuels et/ou firmes éligibles à indiquer leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations indiquant leur qualification à fournir les services dans des conditions similaires à travers des brochures, description de missions similaires, expérience dans des domaines similaires, disponibilité des compétences appropriées parmi le personnel et les CV. Les formats souhaités des documents constitutifs du dossier sont ci-contre :

- Consultants Firmes : structure du personnel [Cliquez ici](#), Référence projet [Cliquez ici](#) et CV [Cliquez ici](#)
- Consultants individus : CV [Cliquez ici](#) et références projets : [Cliquez ici](#)

Veillez noter que la taille totale de toutes les pièces jointes doit être inférieure à 5 Mo. Les consultants peuvent s'associer pour améliorer leurs qualifications.

Les manifestations d'intérêt doivent être soumises, en français, par voie électronique et aux adresses indiquées ci-dessous.

**NOTES :**

Suite à cet appel à manifestation d'intérêt, une liste restreinte de cabinets qualifiés sera formellement invitée à soumettre des propositions.

Seuls les Consultants retenus sur la liste restreinte recevront une notification. Aucun compte rendu ne sera fourni à ceux qui ne seront pas été présélectionnés.

**6. CONTACT :**

En cas de demande de renseignement ou clarification prière de nous contacter par courrier électronique :

**Contact**

Au Chargée de Recrutement  
FPM ASBL  
17, avenue Kauka, Q. Batetela, Commune de la Gombe.  
Kinshasa, République Démocratique du Congo  
Email: [fpm-asbl@int.fs.de](mailto:fpm-asbl@int.fs.de), [offres@fpm.cd](mailto:offres@fpm.cd)